

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE N°01/2021 DU CONSEIL INTERCOMMUNAL
ENFANCE & JEUNESSE (ENJEU)
du mercredi 24 mars 2021 à Perroy**

M. Arthur Petit ouvre la séance et remercie la commune de Perroy pour son accueil.

M. Didier Haldimann, Syndic souhaite la bienvenue à l'assemblée.

Présences

31 délégués et suppléants (10 fixes et 21 variables) sur 34 sont présents.

Excusés :

Déléguée fixe : Mme Chantal Maurer (remplaçant excusé)

Délégués variables : Mme Barbara Barraz (remplacée par Mme Marilyn Rohrbach)
Mme Dominique Perren (pas de remplaçant)
Mme Nathalie Eynard (pas de remplaçant)

Membre Codir : M. Raymond Dufour, excusé

Absents :

Délégués variables : Mme Sophie Colomer Widmer (remplacée par Mme Virginie Burnier)
M. Yannick Giroud (remplacé par M. Antonio Nerone)

1. Acceptation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité tel que présenté.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 4 novembre 2020

Le procès-verbal est accepté à la majorité moins 4 abstentions avec la correction suivante :

Remplacer le mot « bâtiment » par « panneaux photovoltaïques » en page 3.

3. Assermentations de membres du Conseil intercommunal

M. Didier Haldimann délégué fixe Perroy

4. Communications du Bureau

Néant

5. Communications du CODIR

- Mme Marinella Page annonce que les crédits de construction concernant le Martinet E, D et le nouveau collège de Gilly ont été clôturés. Ils seront présentés avec les comptes lors du prochain Conseil intercommunal. Elle précise que les budgets ont été respectés. Par ailleurs, les coûts et subventions liés au Covid-19 seront également intégrés dans les comptes soumis à l'assemblée au mois de juin.
- Mme la Présidente fait un point sur les projets des futurs bâtiments scolaires à construire. La construction du prochain bâtiment, Martinet F, dépendra de la modification du PPA du Martinet Nord par la Municipalité de Rolle. Les discussions avec la commune sont actuellement en cours. Il en est de même à Perroy où un changement d'affectation du terrain doit également être envisagé.
- La salle de gym des Buttes à Rolle étant devenue trop exigüe, une double salle de gym avec gradins sera soumise à l'étude.
- Le plafond d'endettement pour la prochaine législature n'aura pas à être modifié, les Fr. 60'000'000.00 étant encore suffisants.
- L'Association a interrogé les 11 communes quant à savoir si elles souhaitent qu'une offre de piscine soit maintenue dans la région à l'avenir. Les retours des communes concernées sont encore attendus.
- Concernant l'accueil de jour, la politique tarifaire des structures doit être revue mais cela sera envisagé l'année prochaine, une fois la crise du Covid-19 terminée et les inconnues liées à cette situation dissipées.

M. Loïc Haldimann demande si il y aura une communication avec les parents concernant ces changements.

M. Frédéric Mani répond que des communications seront transmises régulièrement par l'intermédiaire du Conseil intercommunal.

- Mme Page poursuit en expliquant que, selon l'étude Microgis, le taux de couverture des structures devrait s'élever à 41%, soit une place pour 2.4 enfants. En effet, il n'existe pas de demande de garde dans notre région pour chaque naissance. Le taux actuel est de 36% (tous modes de gardes confondus) et ce dernier est en constante amélioration. Les listes d'attente en début d'année scolaire existent car parfois les places restantes ne conviennent pas aux souhaits des familles. Elle souligne que les accueillantes en milieu familial sont appréciées, particulièrement dans les villages où les gens se connaissent.

M. Loïc Haldimann estime que les taux du pré et para-scolaire ne sont pas très bons.

Mme Ingrid Jorissen, Directrice, pense que l'Association répond bien aux besoins avec la combinaison des différentes offres proposées par le réseau. Mais elle admet que le taux de couverture est plus bas quand on y inclut les crèches.

- Mme Valéria Mozzetti Rohrseitz souhaiterait une projection pour le futur du taux de couverture qui va probablement augmenter.

Mme Page répond que ce taux est déjà une projection. Les besoins de la population vont changer et augmenter avec les nouveaux quartiers en construction à Rolle. L'étude Microgis analysera cela par la suite. Il faudra voir si la demande pour les structures s'accroît.

- M. Frédéric Mani explique que la structure informatique d'Enfance et Jeunesse arrivant à échéance, il est important de la revoir et de la moderniser. En effet, elle a 10 ans et ne répond plus aux besoins de cette Association en pleine expansion. Des offres ont été demandées à six prestataires et sont actuellement évaluées. Ces modifications auront un coût, c'est pour cela qu'un préavis détaillé et comparatif sera présenté lors du prochain Conseil intercommunal. Par ailleurs, il précise qu'il sera nécessaire de nommer un référent interne informatique afin de coordonner, gérer et optimiser ce nouveau réseau.

(Présentation du Codir annexée)

6. Préavis N° 01-2021 du Comité de direction concernant la modification du Règlement du Conseil d'Etablissement

Mme Ganz donne lecture des conclusions de la Commission ad hoc comme suit :

Après vote, le Conseil intercommunal décide à l'unanimité :

- D'accepter la modification du titre au chapitre II, section II
- D'accepter l'ajout d'un paragraphe à l'article 7
- D'accepter l'ajout de l'article 13 – Bis
- D'adopter ainsi le nouveau Règlement du Conseil d'Etablissement proposé

7. Préavis N° 02-2021 du Comité de Direction concernant le Règlement du Conseil Consultatif de l'Accueil de Jour

Mme Ganz, rapportrice, donne lecture des Commissions ad hoc qui sont identiques à celles du préavis.

- M. Loïc Haldimann trouverait judicieux que des représentants issus du personnel éducatif travaillant au sein de l'Accueil de jour soient nommés et que ce ne soit pas que des directeurs (rices) de structures qui collaborent au sein du Conseil Consultatif.

Mme Page confirme que des représentants travaillant sur le terrain y seront également intégrés.

- M. Haldimann souhaiterait avoir des clarifications sur l'article 5 « Compétences ». Il y est indiqué que le Conseil Consultatif pourra donner son préavis sur le règlement du réseau et sur le plan de développement. Il se demande si ces avis seront transmis au Conseil intercommunal.

Mme Page répond que le Conseil d'établissement ne transmet pas ce type d'information et qu'il devrait en être de même dans ce cas. L'Association Enjeu travaillera sur ces différents points mais seulement en interne. Mme la Présidente souligne que le règlement pourra être modifié et complété par la suite si le besoin s'en fait sentir.

- Mme Mozzetti souhaiterait savoir par quel biais l'information concernant les élections des membres sera transmise aux parents.

Mme Page répond qu'une élection aura lieu en début de législature et que les parents recevront les informations nécessaires de la part de l'école en début d'année scolaire.

- Mme Heidi Herzog demande comment il est prévu de procéder pour y intégrer des représentants des employeurs.

Mme Page répond que des entreprises seront approchées afin de savoir si elles sont intéressées à participer. Actuellement, il n'en existe pas. C'est donc une nouveauté et seul l'avenir pourra dire si cela répond à une demande.

Après vote, le Conseil intercommunal décide à la majorité moins une abstention :

- | |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <ul style="list-style-type: none">• D'adopter le Règlement du Conseil Consultatif d'Accueil de Jour proposé |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

8. Divers et propositions individuelles

M. le Président rappelle que la prochaine séance du Conseil intercommunal aura lieu le 9 juin 2021.

Il remercie les membres pour leur présence et clôt la séance à 19h15.

Au nom du Conseil intercommunal de l'Association Enfance & Jeunesse

Le Président :

Arthur Petit

La Secrétaire :

Sandrine Vaucher